

Lutter contre l'isolement – renforcer le lien social – proposer aux résidents des temps d'écoute, un accompagnement supplémentaire, une activité personnalisée

Domaines : Santé, solidarité et citoyenneté

Publics cibles : Personnes âgées et / ou personnes en situation de handicap

Types de structures : Associations, collectivités, établissements publics et autres organismes à but non lucratif

Format de la mission :

Ce type de mission peut être réalisé de façon perlée, quelques heures le mercredi après-midi et /ou le samedi, et aussi, pendant les vacances scolaires : 12 jours ou 84 heures requis, au minimum.

Exemples d'actions possibles :

Action 1 : Offrir un temps d'écoute aux résidents qui en ont besoin ; Recueillir leurs désirs d'activités socioculturelles ; Aider à répondre aux attentes du projet personnalisé du résident (PPR) ; Préparer des animations dans les services ou les chambres des résidents (lecture, conversation, jeux...) et participer à leur mise en oeuvre ;

Action 2 : Accompagner l'animatrice ou les monitrices-éducatrices dans l'organisation des activités individuelles ou collectives auprès des résidents (chant, jeux de société, gymnastique douce...) et proposer de nouvelles activités ;

Action 3 : Accompagner les résidents à l'extérieur, lors de sorties loisirs ou culturelles et répondre aux demandes de sortie individuelle ;

Action 4 : Participer aux événements festifs organisés au sein ou à l'extérieur de la structure ;

Action 5 : Informer et faire respecter le protocole sanitaire pendant les visites des familles ;

Action 6 : Organiser des liens numériques entre les familles et les résidents par la mise en place de visioconférence.

Recommandations particulières :

- Former les jeunes engagés SNU à l'importance des gestes barrières, les informer et les sensibiliser aux diverses pathologies des résidents ;
- Identifier un mentor/accompagnant sur chacun des lieux où le jeune effectue sa mission et mettre en place des points réguliers d'échanges et de concertations ;
- Réaliser, à la fin de sa MIG, un bilan en collaboration avec le jeune, en vue de valoriser ses acquis (savoirs / savoir-faire / savoir-être) dans le cadre de cette expérience d'engagement.

CONTACTS

Julien CARAVATTA, référent et suivi administratif des missions d'intérêt général :

julien.caravatta@ac-dijon.fr, 03 45 62 75 82

Hubert FICHOT, chef de projet SNU : hubert.fichot@ac-dijon.fr, 03 80 44 85 51

Arnaud CRIARD, Inspecteur de la jeunesse et des sports, Chef de service - Tél : 0345627566
arnaud.criard@ac-dijon.fr

ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES SNU (Service National Universel)

LE SNU : UN PARCOURS D'ENGAGEMENT EN 3 PHASES

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 17 ans, pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Les jeunes, de manière volontaire, s'engagent dans un parcours constitué obligatoirement d'un séjour de cohésion de deux semaines (phase 1) puis d'**une mission d'intérêt général (phase 2) de 84h hors temps scolaire**. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, compléter son parcours par une période d'engagement de trois mois minimum (phase 3). Le SNU est encadré par le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020.

Un contrat d'engagement SNU encadrant la mission d'intérêt général (MIG) est cosigné par l'État, l'organisme d'accueil, le/la volontaire et ses représentants légaux. Un volontaire **ne perçoit pas de rémunération ni d'indemnité**.

MISSION D'INTERET GENERAL : QUELLES ACTIVITES POSSIBLES ?

L'enjeu est de croiser au mieux :

- les souhaits d'engagement des volontaires habitant à proximité (ou pouvant s'y rendre facilement)
↔
- les actions d'intérêt général développées par la structure.

La mission d'intérêt général favorise l'engagement des jeunes, leur connaissance des valeurs et du fonctionnement des institutions républicaines et des associations à but non lucratif et enfin le développement de leurs compétences psychosociales (confiance en soi, altruisme, ...).

Une mission d'intérêt général SNU n'est ni un stage d'observation, ni un emploi mais l'occasion de proposer à des jeunes de contribuer concrètement à des actions ou des services sans se substituer à des salariés ou des bénévoles actifs ou en congés.

Les points de départ amenant à proposer une mission d'intérêt général peuvent être à la fois :

- les projets en cours ou envisagés au sein de la structure ;
- les domaines dans lesquels le volontaire résidant sur le territoire souhaiterait prioritairement s'engager, au regard de ses centres d'intérêt ou de projection professionnelle.

COMMENT PROCEDER POUR PROPOSER UNE MIG ?

1. Échanger sur votre projet et identifier les volontaires du territoire

N'hésitez pas à prendre **contact, pour toute question et tout projet avec le référent départemental** du service départemental DSDEN-Jeunesse Engagement Sports.

2. Construire l'offre de mission(s) de 84 h minimum

L'offre de mission(s) peut être :

- **une unique mission, de type générique**, concernant toute les actions de la structure :
"découverte du fonctionnement, d'un projet et contribution aux actions d'intérêt général auxquels la structure contribue..."
- **une ou plusieurs mission(s) portée(s) par la structure** au regard d'actions ou de projets spécifiques (journées du patrimoine, artiste en résidence, vacances au musée, visites guidées,

ateliers etc.).

Ce qui permet le cas échéant de proposer à des volontaires de réaliser un parcours d'une dizaine d'heures par exemple pour contribuer à tel événement , une autre dizaine d'heures pour découvrir le fonctionnement de la structure, des services, une autre dizaine d'heures pour participer aux manifestations socioculturelles pour une aide logistique ou de communication, etc.

Il est rappelé que les volontaires ne peuvent encadrer des séances d'animation, d'une part ni être en autonomie pour encadrer des publics mineurs. La présence d'une personne tutrice est nécessaire si les volontaires apportent une aide pendant les animations.

3. Les étapes clés :

- recenser auprès de vos bénévoles et /ou salariés lesquels seraient intéressés et en mesure de proposer une MIG et de tutorer un ou plusieurs volontaires ;
- construire l'offre de mission(s) ;
- identifier une personne référente au sein de la structure avec qui les volontaires résidant sur le territoire prendront contact pour croiser leurs motivations, disponibilités voire proposer des activités d'intérêt général ;
- publier l'offre de mission(s) sur la plateforme SNU, si besoin avec l'aide du référent MIG SNU
- étudier les candidatures des volontaires aux offres de mission publiées ;
- valider le contrat d'engagement des volontaires retenus (contrat dématérialisé) ;
- évaluer la mission avec le volontaire et/ou le référent départemental en fin de mission.

Dans tous les cas :

- présenter la structure au jeune, ses missions, ses objectifs ;
- anticiper son accueil en informant les personnels ;
- mettre en place des points réguliers d'échanges et de concertations ;
- réaliser, à la fin de sa MIG, un bilan en collaboration avec le jeune, en vue de valoriser ses acquis (savoirs / savoir-faire/ savoir-être) dans le cadre de cette expérience d'engagement.
-